

DELIBERATION N° 2023 - 033
DE LA COMMUNE DE REOTIER
Séance du 22 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois
Et le vingt-deux septembre

A 19 h 30 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT Maire.

Date de la convocation : 08 septembre 2023

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 09

Votants : 09

Étaient présents : Marcel CANNAT, Michel MOURONT, Roland MARSEILLE, Antoine GRAZIANO, Michel COLLOMB, Marc CASTELLACCI, Dominique COLLOMB, Hervé CASTILLO, Damien GANDELLI.

Excusés : Joël GAUTHIER, Mariette PIOVESAN

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

OBJET – Budget général – Décision modificative n°3 – Réduction Annulation partielle de titre sur exercice antérieur.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les services des finances publiques ont procédé à des contrôles sur les restes à recouvrer et qu'il convient de réduire partiellement le titre n° 4 de 2019 d'un montant de 1 785 €. Le titre 4 concerne les taxes sur les pylônes 2019 d'un montant total de 30 784 €.

Au niveau comptable, il est nécessaire de procéder en section de fonctionnement aux écritures comptables suivantes :

N° article	Libellé	Montant Dépenses
Section de fonctionnement		
D 673	Titre annulé sur exercice antérieur	+ 1 785 €
Chapitre 011 D 617	Etudes et recherches	- 1 785 €
TOTAL		0

Après délibération, le Conseil Municipal : 9 Pour – 0 Contre – 0 Abstention

- **Approuve** la décision modificative n°3 du budget général de la commune dans les termes énoncés ci-dessus.
- **Autorise** monsieur le maire ou son représentant à passer les écritures comptables énoncées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Marcel CANNAT

